

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

L'an deux mille seize, le vingt-six février à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 19/02/2016

Etaient présents : Christine GARDETTE, Pierre FAUGERE adjoints, Elisabeth CHARBONNEL, Romain GUILLAUME, Roger GATIGNOL, Philippe VALLON, Bernadette GOIGOUX, Jacques GALISSON

Absent :

Excusé : James LAIRE pouvoir à Roger GATIGNOL

Secrétaire de séance : Elisabeth CHARBONNEL

#### 1 – FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les modalités d'attribution du F.I.C. Il rappelle que la Commune dispose d'une enveloppe de 275 000 euros pour le programme FIC 2016/2018.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire l'opération VOIRIE pour 2016 à hauteur de 130 638 euros H.T. avec un taux de subvention de 31.03% soit 40 536 euros
- D'inscrire l'opération GARAGE en 2017 (opération non figée) pour un montant de 144 362 euros H.T. avec un taux de subvention de 31.03 % soit 44 797.52 euros

#### 2- AVENANTS SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture de deux avenants pour le secrétariat de mairie qui peuvent se résumer ainsi :

- Entreprise BATTUT – lot plâtrerie peinture :
  - . Travaux en moins : ragréage fibré, chape sèche placosol (- 1 649 euros)
  - . Travaux en plus : plus-value cloison de distribution, plafond, relevé en plinthe, seuil de porte inox, peinture sur ouvrage métallique garde-corps (+ 1 649 euros)
- Entreprise DOMELEC – Lot électricité chauffage :
  - . Travaux en plus : suite aux exigences du bureau de contrôle, pour l'éclairage des accès extérieurs et l'éclairage intérieur de cage d'escalier, les luminaires sont à installer avec un degré de luminosité en conformité PMR, en modification du devis marché soit + 1 631.90 euros H.T. TVA 326.38 euros soit au total TTC : 1 958.28 euros

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les avenants tels qu'ils sont présentés et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces avenants. Monsieur le Maire envisage une réunion de travail pour l'étude des accès handicapés avec Monsieur COURANT architecte.

### 3 – DAMEUSE SEM/COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à émettre un titre de recette de 1 000 euros correspondant à la dameuse reprise par la SEM dans le cadre d'un achat.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à émettre le titre de recette auprès de la SEM pour un montant de 1 000 euros.